



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 janvier 2022
Français
Original : anglais

Quatorzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace

I. Introduction

1. Par sa résolution [2253 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité s'est déclaré résolu à faire front à la menace que représentent pour la paix et la sécurité internationales l'État islamique d'Iraq et du Levant¹ (EIIL, ci-après dénommé « Daech »)² et les personnes et groupes qui y sont associés, et a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport stratégique initial sur cette menace et de le tenir ensuite régulièrement informé tous les quatre mois. Dans sa résolution [2610 \(2021\)](#), le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer à lui présenter, tous les six mois, des rapports stratégiques qui traduisent la gravité de cette menace et présentent l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à lutter contre cette menace.

2. Le présent rapport est le quatorzième en la matière³. Il a été établi par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions⁴, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau de lutte contre le terrorisme, en étroite collaboration avec d'autres entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme.

3. Au second semestre de 2021, la menace que fait peser Daech et ses affiliés sur la paix et la sécurité internationales a poursuivi la trajectoire observée dans mes rapports antérieurs et a été considérable. L'action conjuguée du terrorisme et des conflits et la menace d'un effet d'entraînement dans la région représentent un problème stratégique, tandis que la radicalisation et le recrutement terroristes en ligne et les attaques inspirées par Daech restent la préoccupation principale hors des zones de conflit. Citant le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » ([A/75/982](#)), les États Membres ont réaffirmé au débat général de haut

* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 février 2024).

¹ Inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115).

² Conformément à la résolution [75/291](#) de l'Assemblée générale.

³ Voir [S/2016/92](#), [S/2016/501](#), [S/2016/830](#), [S/2017/97](#), [S/2017/467](#), [S/2018/80](#), [S/2018/770](#), [S/2019/103](#), [S/2019/612](#), [S/2020/95](#), [S/2020/774](#), [S/2021/98](#) et [S/2021/682](#).

⁴ L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant, Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées. L'évaluation de la menace actuelle se fonde en partie sur le vingt-neuvième rapport de l'Équipe d'experts ([S/2021/83](#)).



niveau de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale la nécessité pour la communauté internationale de poursuivre la coopération, ainsi qu'au niveau multilatéral, afin de prévenir et de combattre le terrorisme de manière prioritaire.

II. Évaluation de la menace

A. Aperçu de la menace

4. Durant la période considérée, Daech a continué d'essuyer des pertes au niveau de sa hiérarchie, tandis que ses affiliés poursuivaient leurs activités au moyen d'attaques en Afrique et gagnaient en puissance et en visibilité en Afghanistan, à la suite de la prise de pouvoir par les Taliban. Les questions interdépendantes des combattants terroristes étrangers, des autres combattants de Daech et des membres de leur famille ont continué de préoccuper les États Membres au plus haut point. L'action menée à l'échelon international pour remédier aux vestiges, sur le plan humain, du soi-disant califat de Daech dans les camps de déplacés et les centres de détention dans le nord-est de la République arabe syrienne n'a pas progressé à un rythme qui soit à la mesure de l'urgence et de la gravité de la question.

5. Hors des zones de conflit, les déplacements transfrontières des membres de Daech et d'autres agents terroristes ont continué d'être entravés par les mesures mises en place pour enrayer la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) et les mesures prises par les États Membres afin d'appliquer les dispositions des résolutions [2178 \(2014\)](#), [2396 \(2017\)](#) et [2482 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. Du fait de la pandémie, les terroristes se sont heurtés à plus d'obstacles pour lever des fonds, répertorier et attaquer des cibles adéquates. Les États Membres ont néanmoins continué de s'inquiéter de l'effet de la pandémie sur la radicalisation et le recrutement de terroristes en ligne, tout particulièrement parmi les jeunes, et de redouter la commission d'attaques, au moment de la levée des confinements, dont certaines auront été concoctées durant la pandémie.

1. Direction de Daech

6. Les chefs opérationnels du groupe sont demeurés principalement en République arabe syrienne, tandis que quelques-uns des responsables, fournissant la majeure partie de l'appui financier et logistique, se trouvaient dans les pays voisins⁵. Le chef du groupe, Amir Muhammad Sa'id Abdal-Rahman al-Salbi (QDi.426), a passé six mois de plus sans se montrer à ses partisans et sans communiquer directement avec eux. Aucune vidéo et aucun enregistrement sonore de lui n'ont été diffusés depuis sa prise de fonctions à la fin du mois d'octobre 2019. Un État Membre a constaté qu'il prenait des mesures extrêmes pour garantir sa sécurité, n'autorisant aucun appareil électronique dans son entourage. On estime qu'il se déplace régulièrement entre l'Iraq et la République arabe syrienne.

7. Dans le prolongement des pertes subies au niveau de la direction, depuis la prise de fonctions de Salbi, Daech a subi un camouflet majeur, à l'issue de la capture en octobre par les autorités iraqiennes de Sami Jasim al-Jaburi (dit Hajji Hamid) (non inscrit sur la Liste), qui s'occupait des finances de Daech, probablement l'adjoint de plus haut rang de Salbi, à même de lui succéder. Il aurait été trouvé en possession d'un permis de résidence, l'identifiant comme réfugié dans un pays voisin. Les États Membres sont en désaccord sur la gravité du coup porté, mais si Jaburi a été pris vivant, les autorités iraqiennes pourraient tirer de lui de précieux renseignements.

⁵ Information fournie par des États Membres.

2. Les combattants de Daech et les membres de leur famille en Iraq et en République arabe syrienne

8. La situation de précarité des combattants terroristes étrangers, des autres combattants de Daech et des membres de leur famille, qui sont bloqués en détention dans la principale zone de conflit, notamment dans le nord-est de la République arabe syrienne, continue d'être la question la plus pressante et la plus urgente, concernant les États Membres. Les progrès visant à parvenir à une solution globale ont été lents et entravés par la pandémie de COVID-19. Durant la période considérée, le Gouvernement aurait rapatrié plus de 400 familles iraqiennes, soit plus de 1 700 personnes. Des États Membres en Europe ont, quant à eux, rapatrié quelques femmes et enfants de la zone de conflit, notamment des femmes qui avaient joué des rôles actifs au sein de Daech. En tout, 59 enfants (25 filles et 34 garçons) d'origine étrangère ont été rapatriés d'Iraq vers deux autres pays⁶.

9. Le camp de Hol a continué de se démarquer par une surpopulation aiguë et comptait quelque 50 000 résidents, d'après les estimations de la plupart des États Membres, alors qu'il ne devait en héberger que 40 000 au départ. Quelque 94 % des résidents du camp étaient des femmes et des mineurs, dont les deux tiers ont moins de 12 ans. L'annexe du camp de Hol réservée aux étrangers a continué d'accueillir quelque 2 000 femmes et 7 000 enfants. Les conditions de sécurité dans le camp ont continué de se dégrader, 91 meurtres ayant été signalés depuis janvier 2021. Le transfert de quelques femmes très radicalisées au camp de Roj, à proximité, a quelque peu calmé les appréhensions, sur le plan de la sécurité⁷. L'ONU a continué de plaider en faveur de la fourniture d'une sécurité dans les camps de façon à ne pas exposer les résidents au danger, à ne pas enfreindre leurs droits et à ne pas restreindre l'accès humanitaire.

10. Plus le temps passe, plus il existe un risque de voir les crises prolongées, sur les plans humanitaire, des droits humains et de la sécurité, accroître la menace terroriste mondiale à moyen et à long terme. Daech exerce un contrôle social sur le camp de Hol, exposant ses habitants à son idéologie et à ses méthodes de prédation. Selon un État Membre, le groupe a revigoré son programme des « lionceaux du califat », ciblant principalement de jeunes garçons, dont deux étrangers, qui sont choisis pour constituer la prochaine génération de combattants de Daech. En l'absence de rapatriement, des enfants et leurs familles recourraient à des mesures désespérées et périlleuses pour quitter les camps, bravant le danger physique, s'exposant au risque de faire l'objet d'une traite ou d'être recrutés par des groupes armés, ou encore de subir des mariages forcés dans le cas des enfants.

11. Des États Membres d'Europe ont signalé que la plupart des femmes qui étaient retournées deux ans auparavant des camps situés dans la zone de conflit s'étaient depuis désengagées de Daech. Dans le même temps, les craintes, en matière de sécurité, liées aux adultes qui sont de retour demeurent tenaces, comme l'a illustré la tentative d'évasion, d'une prison française en novembre 2021, d'une femme qui souhaitait retourner dans la principale zone de conflit. Quelques États Membres, notamment en Europe du Sud-Est, ont également souligné les problèmes de réintégration de certaines personnes qu'il fallait surveiller en permanence.

3. Finances de Daech

12. Les chefs de Daech établis dans la principale zone de conflit et alentour ont continué de contrôler l'accès à des ressources en trésorerie considérables, qui restent cependant bien en-deçà du montant que détenait le groupe avant sa défaite territoriale.

⁶ Information fournie par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

⁷ Information fournie par des États Membres.

Plusieurs États Membres estiment que les réserves actuelles du groupe s'échelonnent de 25 millions à 50 millions de dollars, le premier chiffre étant plus proche de la réalité. Selon un État Membre, la plupart des réserves de trésorerie dont dispose encore Daech se trouvent en Iraq. Les États Membres indiquent que le groupe dépense à présent systématiquement beaucoup plus d'argent qu'il n'en collecte, ses recettes se chiffrant à quelque 100 à 200 000 dollars et ses dépenses à quelque 500 000 millions de dollars. Les fonds sont principalement consacrés à des versements aux combattants et aux membres de leur famille en cas de décès, ainsi qu'à des activités opérationnelles et à des tentatives d'obtenir la libération de combattants se trouvant en détention. Des recettes continuent d'être engendrées par des actes d'extorsion et de pillage et des enlèvements contre rançon à caractère opportuniste.

13. L'Équipe de surveillance avait rapporté précédemment que Daech comptait principalement sur les réseaux de transferts en espèces informels non consignés ('hawala') et les passeurs de fonds pour déplacer de l'argent. Selon un État Membre, des versements au comptant sont régulièrement transportés en République arabe syrienne depuis les pays voisins, tandis que les cellules de Daech reçoivent chaque mois des paiements réduits. Il existerait également un système bien établi de distribution de fonds à des membres de familles de Daech, résidant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du camp de Hol, à l'aide d'un système de grand livre, tenu par des partisans de Daech. Les familles réclamant des fonds utilisent dans certains cas un numéro d'identification qui leur a été attribué lorsqu'elles vivaient sous le contrôle physique du groupe. Plusieurs prêteurs hawala seraient actifs à Hol, notamment des éléments du réseau Rawi évoqué précédemment par l'Équipe de surveillance⁸.

14. Les États Membres estiment que la direction de Daech exerce un contrôle suffisant sur ses réserves pour permettre le transfert de montants importants à des groupes affiliés se trouvant à l'étranger. Daech en Afghanistan, selon un État Membre, a reçu plus de 500 000 dollars de la structure centrale de Daech après avoir été privé de financement pendant plus d'un an. Ismatullah Khalozai (non inscrit sur la Liste) est décrit par un État Membre comme un intermédiaire financier international, qui a été chargé de transférer quelque 87 000 dollars à Daech en Afghanistan et de faire infiltrer un passeur de fonds de Daech d'Afghanistan en Turquie. Il sera important de surveiller tout changement dans l'appui financier apporté par la structure centrale de Daech à son affilié en Afghanistan pour mesurer l'importance stratégique que le groupe attache au pays, à la suite de la prise de pouvoir des Taliban.

4. Accès de Daech aux armes

15. Les États Membres demeurent préoccupés par l'excédent d'armes, notamment de petit calibre, qui existe au Moyen-Orient, en Afrique et en Afghanistan, auquel pourraient accéder Daech, ses affiliés et d'autres groupes terroriste. Ces préoccupations sont aggravées par la prise de pouvoir par les Taliban en Afghanistan, au vu des grandes quantités d'armes et d'autre matériel militaire se trouvant dans le pays. L'Afghanistan connaissant une crise économique, financière et humanitaire sans précédent, il existe un risque de voir des produits commercialisables tels que des armes et du matériel connexe être acquis par la criminalité organisée à l'intérieur de l'Afghanistan, voire échouer dans des pays voisins.

⁸ Voir S/2021/655, par. 68.

B. Évolution de la situation régionale

1. Afrique

Afrique centrale et Afrique de l'Est

16. Une menace terroriste régionale s'est fait jour en Afrique centrale et en Afrique de l'Est. Elle se caractérise par une prolifération de fonds, une intensification de l'action de recrutement et des tactiques terroristes liées à des affiliés de Daech au Mozambique et en République démocratique du Congo. Au Mozambique, la province de Cabo Delgado a subi des attaques persistantes d'Ahl al-Sunna wal-Jama'a (non inscrit sur la Liste). Le groupe, dirigé par Abu Yasir Hassan (non inscrit sur la Liste), un ressortissant tanzanien, compte de 600 à 1 200 combattants, majoritairement des recrues locales mais aussi des combattants tanzaniens⁹. Il a prêté allégeance à Daech, qui le considère comme une composante de sa « Province d'Afrique centrale de l'État islamique ». Les États Membres de la région affirment cependant ne disposer d'aucune preuve claire d'un commandement et d'un contrôle qui seraient exercés par Daech sur Ahl al-Sunna wal-Jama'a. Ils redoutent cependant de plus en plus la propagation du terrorisme dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe et estiment que le renforcement de la coopération transfrontières est essentiel pour restreindre les déplacements des combattants terroristes étrangers.

17. Les États Membres ont noté que les forces déployées par la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Rwanda dans la province de Cabo Delgado en juillet à la demande du Mozambique avaient occasionné de graves revers pour Ahl al-Sunna wal-Jama'a durant la période considérée, plusieurs opérations de grande ampleur ayant détruit ses bases et ses camps d'entraînement, neutralisant des dirigeants de haut rang, responsables de recrutement, d'endoctrinement, d'attaques et d'enlèvements. Depuis août, plus de 300 combattants terroristes d'Ahl al-Sunna wal-Jama'a auraient été tués dans ces opérations. Une intensification des attaques violentes sporadiques contre des civils a été enregistrée depuis, dans des zones plus reculées, ce qui indiquerait qu'Ahl al-Sunna wal-Jama'a aurait été contraint de se déplacer et n'aurait pas été mis en déroute. Ses combattants ont continué de se regrouper en cellules plus petites et plus autonomes et de monter des attaques de guérilla contre les forces de sécurité, décapitant des civils, pour dissuader toute velléité de coopérer avec les autorités nationales ou les troupes étrangères. Ils ont pillé des villages, à la recherche de nourriture et de provisions, et auraient enlevé des jeunes filles pour en faire des esclaves sexuelles et des jeunes garçons pour en faire des enfants soldats.

18. En République démocratique du Congo, les Forces démocratiques alliées (non inscrites sur la Liste), dirigées par Seka Baluku, sont responsables de la montée de la violence contre les civils et les forces de sécurité dans le nord du territoire de Beni (province du Nord-Kivu) et se sont étendus en territoire d'Irumu (province d'Ituri). Baluku a adopté une ligne encore plus dure que son prédécesseur (arrêté en mai 2015) et prêté allégeance à Daech en juillet 2019 et de nouveau en septembre 2020. Il semble que cela ait entraîné une fracture au sein de la direction des Forces démocratiques alliées. Les États Membres estiment que la coopération en matière de communication entre les Forces et Daech sert à rehausser le statut et la propagande des Forces locales, tout en renforçant l'image de l'empreinte de Daech dans le monde.

19. Une attaque à l'engin explosif improvisé menée devant un bar populaire de la ville de Beni le 25 décembre a été attribuée par les autorités aux Forces démocratiques alliées et Daech en a revendiqué la responsabilité plusieurs semaines plus tard.

⁹ Information fournie par des États Membres.

L'attaque laisse entrevoir un changement de tactique, destiné peut-être à semer la crainte, parmi le public, et à s'attirer de la visibilité à des fins de propagande.

20. Les Forces démocratiques alliées ont semblé à nouveau actives en Ouganda. En octobre, le pays a subi deux attentats meurtriers portant la marque des Forces, attribués au groupe par les autorités ougandaises, qui ont arrêté les personnes ayant coordonné les attaques sur place. En novembre, trois kamikazes se sont fait exploser au centre de Kampala, à la suite de quoi sept suspects au moins ont été tués et plus d'une dizaine de personnes arrêtées au cours d'une opération antiterroriste, dont le recruteur suspecté des Forces.

Afrique de l'Ouest

21. Plusieurs États Membres ont signalé que les affiliés de Daech et d'Al-Qaïda en Afrique de l'Ouest semblaient avoir progressé de manière décisive en exploitant les griefs locaux, en submergeant des forces de sécurité déjà mises à rude épreuve et régissant des corrélations complexes entre des groupes armés. Si certaines autorités nationales sont enclines à poursuivre le dialogue, d'autres considèrent que les négociations risquent de consolider l'influence de groupes terroristes tels que l'affilié de Daech, l'État islamique du Grand Sahara (QDe.163) et l'affilié d'Al-Qaïda, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (QDe.159).

22. Le chef de l'État islamique du Grand Sahara, Adnan Abu Walid al-Sahraoui (QDi.415), a été tué en août dans la zone des trois frontières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger et a été remplacé par Abdul Bara al-Sahraou (non inscrit sur la Liste), un logisticien chevronné qui opérait en Libye. Plusieurs États Membres ont indiqué qu'en octobre 2021, Abdul Bara avait rencontré au Mali une délégation des chefs de Daech, venus de la principale zone de Daech pour évaluer et orienter les affiliés du groupe au Sahel et au Nigéria. Après avoir subi plusieurs revers sur le plan opérationnel, 400 à 1 000 combattants de l'État islamique du Grand Sahara, ont adopté une posture plus défensive dans le secteur du Liptako-Gourma au Niger, cherchant à s'étendre vers Niamey et Tahoua ; leurs opérations visent à présent des cibles civiles non protégées, alors qu'ils s'attaquaient dans le passé à des camps militaires¹⁰.

23. Au Nigéria, le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP) (QDe.162) a été renforcé par le décès en mai d'Abubakar Mohammed Shekau (QDi.322), chef du groupe rival Boko Haram (QDe.138). Les États Membres sont en désaccord sur l'exactitude des rapports selon lesquels Abu Musab al-Barnawi (non inscrit sur la Liste), chef du groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », aurait été tué au cours d'accrochages avec Boko Haram en septembre. Le groupe a cherché à intégrer les combattants de Boko Haram, mais l'unification s'est avérée difficile.

24. Des attaques de plus en plus fréquentes au Cameroun et au Niger ont fait ressortir la capacité du groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » de s'étendre au-delà du Nigéria. Dans la région de Diffa (Niger), un autre des principaux chefs du groupe, Abba Gana (non inscrit sur la Liste), a mené plus de 20 attaques terroristes en 2021. Plusieurs États Membres ont signalé que les gains tactiques du groupe dans le nord-est du Nigéria lui avaient probablement permis d'augmenté ses recettes au moyen des butins de guerre, de l'extorsion de la population locale, de l'exploitation des secteurs de la pêche et de l'agriculture et du détournement des dons caritatifs.

¹⁰ Information fournie par des États Membres.

Afrique du Nord

25. Les autorités marocaines ont continué d'être préoccupées par la nature imprévisible de la menace émanant de Daech et Al-Qaida, malgré les succès de la lutte contre le terrorisme, qui ont réprimé les activités du groupe dans le pays. Un certain nombre de loups solitaires, inspirés par Daech, ont été arrêtés durant la période considérée et trois cellules de Daech ont été démantelées de juin à octobre 2021.

26. En Libye, l'activité terroriste a diminué, Daech étant dans l'incapacité d'attirer de nouvelles recrues et de contrôler des territoires. Selon les États Membres, l'affilié du groupe, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Libye (QDe.165), a été réduit à une cinquantaine de combattants. Tout en étant affaibli, il conserve certaines capacités opérationnelles et concentre sa présence en priorité dans le sud de la Libye, où il cherche à réorganiser son commandement. La persistance de certains problèmes politiques dans ce pays pourrait fournir à Daech un espace et la possibilité de se réaffirmer, notamment dans la région du Fezzan.

27. En Égypte, les activités d'Ansar Bayt al-Maqdis ont diminué. Ce groupe local affilié à Daech a figuré en bonne place dans sa propagande. Aucune attaque terroriste n'a été attribuée à ces deux groupes ou revendiquée par eux sur le sol égyptien depuis 2019. Le mérite en revient tant aux opérations de lutte contre le terrorisme qu'à une initiative visant à promouvoir la défection des chefs d'Ansar Bayt al-Maqdis, qui ont entaché le moral des troupes et renforcé une impression de déclin du groupe, tandis qu'augmentaient les investissements publics dans les infrastructures, les transports et le logement dans le Sinaï.

2. Moyen-Orient

28. Daech a continué de sévir comme une insurrection rurale solidement implantée en Iraq et en République arabe syrienne, exploitant la frontière poreuse entre les pays, tout en menant des opérations dans des zones peu sécurisées. Les États Membres ont estimé que Daech conservait de 6 000 à 10 000 combattants entre les deux pays, où il constituait des cellules et formait des agents à la commission d'attaques.

29. En République arabe syrienne, Daech est demeuré actif, en dépit des opérations de lutte contre le terrorisme, même si les attaques ont été restreintes, récemment. Il se sert de caches dans le désert pour s'entraîner le cas échéant à des opérations régionales, voire pour revitaliser ses capacités de mener des opérations à l'extérieur. Il continue de bénéficier d'un sanctuaire limité, principalement dans la région désertique de Homs, où des cellules plus petites opèrent dans le nord-est et, dans une moindre mesure, à Edleb dans le nord-ouest¹¹.

30. En Iraq, l'action antiterroriste a eu des résultats positifs, pour ce qui est de réduire les activités de Daech, ce qui a favorisé le bon déroulement du festival des arts de Babylone en octobre 2021. Les cellules demeurent cependant actives dans les zones désertiques et rurales et le groupe se sert des zones urbaines pour étendre ses réseaux clandestins. Une recrudescence a été signalée parmi les combattants de Daech traversant la frontière syrienne vers l'Iraq, notamment par la zone de Sinjar, cherchant refuge dans la chaîne de montagnes de Hamrin¹². Si Daech a réduit ses activités dans la province d'Anbar, il continue d'être réceptif aux conditions favorables que présente la région pour se redéployer et renforcer ses capacités de combat et serait déjà en train de construire des bastions et des tunnels avec bon nombre de cellules dormantes et des centaines de combattants dans le désert d'Anbar.

¹¹ Information fournie par des États Membres.

¹² Information fournie par des États Membres.

31. Daech a conservé la capacité de lancer des attaques à un rythme soutenu en Iraq, durant la période considérée, notamment des attaques éclair, des embuscades et la pose de bombes d'accotement, avec une concentration marquée dans les provinces de Kirkouk, de Diyala et de Salaheddin. Il a continué d'attaquer les forces gouvernementales et les civils, cherchant apparemment à susciter la panique et à augmenter la pression sur les autorités. Ses activités sont devenues plus fréquentes aux abords de la Région du Kurdistan en Iraq, dont une attaque très médiatisée en décembre qui a fait 13 morts.

3. Asie

Asie centrale et Asie du Sud

32. L'état de la sécurité en Afghanistan a radicalement basculé le 15 août, à la suite d'une campagne militaire des Taliban qui se sont emparés de 33 des 34 chefs-lieux de province, dont Kaboul. Rien n'indique récemment qu'ils aient pris des mesures pour restreindre les activités des combattants terroristes étrangers dans le pays. Au contraire, les États Membres redoutent que les groupes terroristes en Afghanistan bénéficient de plus de liberté qu'ils n'en aient jamais disposé, de mémoire récente. Ils ont néanmoins signalé un petit nombre de combattants terroristes étrangers se rendant en Afghanistan.

33. Les États Membres estiment que le nombre d'effectifs du groupe affilié à Daech en Afghanistan, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (QDe.161), a augmenté par rapport aux estimations antérieures : de 2 200, ils sont aujourd'hui proches de 4 000, après la libération, par les Taliban, de plusieurs milliers de prisonniers. Un État Membre a estimé que la moitié des individus étaient des combattants terroristes étrangers. Si Daech contrôle un territoire limité, dans l'est de l'Afghanistan, il a la capacité de mener des attaques complexes très médiatisées, comme l'attentat du 27 août contre l'aéroport de Kaboul, qui avait fait plus de 180 morts, et plusieurs autres attaques par la suite, en particulier contre les Taliban et des membres de la communauté chiite.

34. Daech en Afghanistan a continué d'être dirigé par Sanauallah Ghafari (QDi.431), un ressortissant afghan. Le groupe a mis à profit les troubles qui secouaient le pays, notamment par le recrutement de combattants du Mouvement islamique du Turkestan oriental (QDe.088), également connu sous le nom de Parti islamique du Turkestan, entre autres groupes terroristes étrangers¹³. Il cherche à se positionner comme la première force de rejet en Afghanistan et à s'étendre dans des pays voisins en Asie centrale et en Asie du Sud et est perçu par les Taliban comme la principale menace armée. Les États Membres craignent, si l'Afghanistan continue de plonger dans l'anarchie, de voir des Afghans et des extrémistes violents étrangers tourner casaque au profit de Daech.

Asie du Sud-Est

35. Les États Membres de la région redoutent de voir la réapparition d'un sanctuaire en Afghanistan à des fins d'activité terroriste internationale et l'utilisation, à l'échelle locale, des messages postés dans les médias sociaux « célébrant la victoire des Taliban » comme outil de recrutement de terroristes violents. Les autorités nationales dans la région n'ont toutefois pas signalé d'augmentation immédiate des tentatives de se rendre en Afghanistan mais demeurent alertes quant à cette possibilité.

36. L'Indonésie et les Philippines ont signalé d'importants gains sur le plan de la lutte contre le terrorisme, d'où une baisse globale de l'activité terroriste et un

¹³ Information fournie par des États Membres.

optimisme prudent quant à la possibilité d'une dégradation importante des capacités opérationnelles de plusieurs groupes de la région. Dans le même temps, la menace d'attaques menées par des loups solitaires ou inspirées par des individus radicalisés continue d'être une source de préoccupation.

37. En août, l'Indonésie a déjoué des complots visant à attaquer les célébrations liées à la Journée de l'indépendance, à la suite de l'arrestation de membres de la Jemaah Islamiyah (QDe.092) et de la Jamaah Ansharut Daulah (QDe.164). L'arrestation signalée en septembre du chef de la Jemaah Islamiyah, Abu Rusdan (QDi.186), a encore affaibli le groupe. Le même mois, les forces de sécurité indonésiennes ont tué Ali Kalora, le chef des Moujahidin d'Indonésie orientale (QDe.150), infligeant un grave revers à la viabilité à long terme du groupe ; un État Membre a observé que les membres du groupe qui subsistaient semblaient battre en retraite. Aux Philippines, les forces de sécurité ont tué en octobre le chef de Daulah Islamiya, Salahuddin Hassan, dans la province de Maguindanao. Hassan était, à en croire les autorités philippines, un des terroristes en fuite les plus recherchés.

4. Europe

38. Selon plusieurs États Membres de la région, une tendance commune se dégage des enquêtes en cours sur les cas de terrorisme endogène. Ils concernent en général de jeunes individus profondément vulnérables, qui éprouvent une fascination pour l'extrême violence, à laquelle viennent se conjuguer des griefs personnels, qui les rendent réceptifs à la propagande de Daech et d'Al-Qaïda.

39. À la suite du meurtre d'un professeur de lycée en France en octobre 2020 par un individu d'origine tchétchène, des enquêtes menées par plusieurs États Membres d'Europe ont permis de répertorier des menaces terroristes associées à plusieurs réseaux et individus, originaires du nord du Caucase ou de certaines régions d'Asie centrale, qui avaient constitué des cellules dormantes dans des villes d'Europe. Des membres supplémentaires de ces communautés qui s'étaient rendus en République arabe syrienne et en Iraq mais étaient précédemment inconnus comme combattants terroristes étrangers ont été identifiés. D'autres enquêtes ont mis en relief le financement du terrorisme au moyen de l'exploitation de dons caritatifs de la part d'individus d'origine tchétchène¹⁴.

40. Les voies migratoires ont continué d'être surveillées de près par les autorités d'États européens, comme le montre l'arrestation en Bulgarie en novembre 2021 d'un combattant terroriste étranger belgo-marocain qui retournait de Turquie et avait été un associé d'Abdelhamid Abaaoud, le « cerveau » des attentats de Paris de 2015, fomentées par Daech. Plusieurs États Membres ont également cité des cas de migrants irréguliers d'Iraq, identifiés par la suite comme agents de Daech au moyen d'éléments de preuve recueillis sur le champ de bataille.

III. Bilan des mesures prises face à l'évolution de la menace

A. Aperçu général

41. Les faits nouveaux liés au terrorisme depuis mon précédent rapport ont fait ressortir davantage les problèmes que constitue la décentralisation croissante de Daech. Du fait de la pandémie de COVID-19, les États ont continué néanmoins de faire face à d'énormes problèmes dans tous les domaines politiques, notamment celui de la lutte contre le terrorisme. La nécessité urgente d'atténuer la pandémie et de s'en

¹⁴ Information fournie par des États Membres.

relever a privé les États Membres d'une partie des ressources qu'ils consacraient à la lutte contre le terrorisme et de l'appui international connexe, comme cela a été noté dans la quatrième note analytique actualisée, publiée en décembre par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le terrorisme et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent¹⁵.

42. Dans le même temps, plusieurs activités organisées en 2021 pour dresser le bilan de 20 ans de lutte contre le terrorisme depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont mis en relief la nécessité de surveiller constamment l'évolution de la menace terroriste, d'améliorer la coopération sur le plan de la lutte contre le terrorisme et de renforcer la législation nationale et régionale, les cadres politiques et les capacités en la matière, dans le respect du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

43. Dans le document final de la réunion spéciale tenue en novembre par le Comité contre le terrorisme pour commémorer l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1373 (2001), les succès et les mesures importantes prises par les États Membres sur le plan de la mise en œuvre ont été salués, mais il a été constaté également qu'il restait encore beaucoup à faire aux échelons national, régional et international. Cela est également manifeste dans les versions actualisées, publiées en novembre, des enquêtes mondiales de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme sur l'application par les États de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, d'autres résolutions pertinentes¹⁶ et de la résolution 1624 (2005) du Conseil de sécurité¹⁷.

44. Les États Membres ont réaffirmé que le système des Nations Unies devrait continuer de jouer un rôle clef afin d'épauler les efforts faits à cet égard, en renforçant l'importance du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, lancé par le Bureau de lutte contre le terrorisme, conformément aux principaux mandats en matière de lutte contre le terrorisme, notamment au moyen de l'examen global de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par l'Assemblée générale en juin et du renouvellement par le Conseil de sécurité en décembre des mandats de l'Équipe de surveillance et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme dans ses résolutions 2610 (2021) et 2617 (2021), respectivement.

B. Les combattants présumés de Daech et les membres de leur famille dans les zones de conflit

1. Situation actuelle

45. De graves préoccupations persistent, concernant la situation des personnes qui auraient des liens présumés avec des groupes terroristes désignés par l'ONU et sont bloquées en Iraq et en République arabe syrienne, tout particulièrement des milliers de femmes et d'enfants. Aucune amélioration n'a été apportée aux conditions déplorables dans lesquelles elles sont détenues, qui sont marquées par une grande

¹⁵ Voir www.un.org/securitycouncil/ctc/news/impact-covid-19-pandemic-terrorism-counter-terrorism-and-counteracting-violent-extremism-update.

¹⁶ Voir www.un.org/securitycouncil/ctc/sites/www.un.org.securitycouncil.ctc/files/dppa_scsob_global_survey_of_implementation_of_res_1373_2001_and_other_relevant_resolution_s_by_ms-2115647f_0.pdf.

¹⁷ Voir www.un.org/securitycouncil/ctc/sites/www.un.org.securitycouncil.ctc/files/files/documents/2021/Jan/global-implementation-survey-1624_fr.pdf.

détresse, la diminution de l'aide humanitaire, des violations des libertés et des droits fondamentaux et la précarité des conditions de sécurité.

46. Des violences ont continué d'être signalées à l'intérieur des installations des camps dans le nord-est de la République arabe syrienne, notamment des meurtres, des disparitions forcées et d'autres maltraitements, attribués à des individus qui ont des liens suspectés avec Daech¹⁸. Il a été signalé que des enfants, principalement des adolescents, notamment des ressortissants étrangers, étaient détenus dans des centres pour adultes, sans bénéficier des garanties d'une procédure régulière, sans qu'il soit tenu compte de l'intérêt supérieur de l'enfant et sans mesures de réparation. Leur détention dans des centres, en l'absence de toute justification légale, a d'importantes conséquences sur les plans moral, juridique et de la sécurité et pourrait constituer une violation du droit international des droits de l'homme.

47. En septembre, le Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq et le fonds d'affectation spéciale pluripartenaires ont été lancés, afin d'apporter aux États Membres une aide en matière de protection, de rapatriement volontaire, de poursuites, de relèvement et de réintégration des personnes soupçonnées d'avoir des liens avec des groupes terroristes désignés par l'ONU, retournant d'Iraq et de la République arabe syrienne. Un appui coordonné et intégré des Nations Unies a continué d'être fourni à l'Iraq, au Kazakhstan, au Kirghizistan, aux Maldives, à l'Ouzbékistan et au Tadjikistan, codirigé par le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

2. Protection

48. La traite d'êtres humains dans le contexte des conflits armés, notamment à partir des camps établis dans le nord-est de la République arabe syrienne, demeure fort préoccupant. En août, la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, a publié un rapport dans lequel a été examinée « la corrélation entre la traite par des groupes interdits et le terrorisme », et notamment les manquements persistants s'agissant d'identifier les victimes de la traite (A/76/263).

49. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a continué de préconiser le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées irakiennes et syriennes, notamment celles qui ont échappé à des violences sexuelles, et de leurs enfants. L'affiliation supposée de certaines d'entre elles à Daech les expose à des violations des droits humains et à d'autres atteintes, notamment le harcèlement, la stigmatisation et l'ostracisme. Il convient de mettre en place des solutions solides et durables pour garantir le retour des personnes déplacées, en prenant en considération les besoins des communautés d'accueil, notamment les problèmes de sécurité et de réintégration.

3. Rapatriement

50. Les entités des Nations Unies ont continué de se mobiliser auprès des États Membres en vue du rapatriement de plein gré et dans la sécurité de leurs ressortissants d'Iraq et de la République arabe syrienne, reposant sur le consentement éclairé des personnes concernées et motivé par l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment par l'élaboration de politiques de rapatriement tenant de la question des genres, qui soient adaptées à l'âge et respectueuses des droits humains. Elles doivent être conformes aux obligations respectives de tous les États au regard du droit international. Le consentement des gouvernements concernés pour toute activité à mener dans les

¹⁸ Information fournie par des États Membres.

territoires se trouvant sous leur contrôle est une considération primordiale dans tous les efforts de rapatriement. Bien que plusieurs États aient rapatrié activement leurs ressortissants, le rythme du rapatriement du nord-est de la République arabe syrienne est demeuré lent et plusieurs États ont rapatrié uniquement des enfants orphelins ou non accompagnés. Depuis janvier 2018, un total de 1 454 enfants (712 filles et 742 garçons) ont été rapatriés vers 22 pays d'Asie centrale, d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord¹⁹.

4. Poursuites

51. En novembre, un membre de Daech a pour la première fois été reconnu coupable de génocide contre les Yézidis, ainsi que de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, à l'issue d'un procès qui s'est déroulé en Allemagne. Cela a constitué une évolution encourageante, les États Membres ayant du mal à faire répondre les membres de Daech des crimes qu'ils ont commis. À cet égard, l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes a élargi ses travaux d'enquête et accéléré la mise en place d'un grand projet de numérisation des éléments de preuve. Elle a élargi son soutien à 14 États Membres pour ce qui est de recenser, de sécuriser, d'organiser et de cataloguer les éléments de preuve recueillis dans les zones de conflit et de mener des entretiens avec les personnes rescapées et les témoins.

52. En novembre, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme relevant du Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont organisé un atelier avec des représentants du Gouvernement et de la société civile du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, afin d'élaborer un recueil de pratiques et d'enseignements tirés sur le plan des poursuites, de la réadaptation et de la réintégration des personnes soupçonnées de terrorisme. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive et l'ONUDC ont lancé un projet conjoint pour aider le Burkina Faso à élaborer et à appliquer des stratégies de contrôle, de poursuite, de réadaptation et de réintégration des personnes associées à des groupes terroristes. Les trois entités ont continué également d'exécuter un projet conjoint à l'appui de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram.

53. Il est fondamental pour les États de s'acquitter des obligations que leur impose le droit international lorsqu'ils font traduire en justice des personnes suspectées de terrorisme, notamment sur le plan de la détention et des droits à une procédure régulière et à un procès équitable. Il est très préoccupant de constater, dans certains États, des allégations de torture et de mauvais traitements, une place excessive accordée aux aveux, de longues périodes de détention sans inculpation et le recours à la peine de mort dans des cas de crimes de terrorisme ne relevant pas des « crimes les plus graves », au regard du droit international des droits de l'homme, concernant l'imposition d'une telle peine.

54. Il convient de traiter tous les enfants qui vivaient sous le joug de Daech, notamment ceux qui auraient été associés à ce groupe ou à d'autres groupes armés, principalement comme des victimes, et les percevoir au premier chef comme ayant réchappé à de graves violations de leurs droits, quel que soit leur âge.

55. En août, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et le HCDH ont publié un rapport conjoint sur les conditions juridiques et les garanties procédurales pour empêcher la torture et les mauvais traitements et pour garantir les

¹⁹ Information fournie par l'UNICEF.

droits humains dans l'administration de la justice en Iraq²⁰. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et l'ONUDC ont continué d'épauler le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et d'autres institutions judiciaires et notamment au moyen d'un appui technique et logistique, au cours des poursuites engagées en cas de crimes graves et des procès liés au terrorisme.

5. Réadaptation et réintégration

56. L'ONU a continué d'épauler les États Membres dans l'élaboration de programmes de relèvement et de réintégration qui soient globaux et spécialement conçus, tiennent compte des questions de genre et soient adaptés à l'âge et conformes au droit international des droits de l'homme. En Asie centrale, l'ONUDC a appuyé les efforts de réadaptation et de réintégration concernant des enfants associés à des groupes terroristes, tandis que l'UNICEF a travaillé avec des gouvernements dans toute l'Asie centrale, dans le sud du Caucase, en Europe et en Afrique du Nord, pour appliquer les meilleures pratiques en vue de la réintégration d'enfants revenus de zones de conflit. Il a continué également d'accompagner les autorités burkinabé et nigérianes dans l'adoption de protocoles relatifs à la libération et au transfèrement aux autorités civiles d'enfants associés à des groupes armés non étatiques, notamment ceux affiliés à Daech, d'aider le Mali et le Niger à appliquer effectivement ces protocoles, et d'appuyer la réintégration des enfants concernés.

57. Les États Membres ont eu un mal persistant à gérer les prisonniers extrémistes violents et à empêcher la radicalisation terroriste dans les centres pénitentiaires. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, l'ONUDC et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont continué de participer à un projet pilote conjoint visant à aider le Kazakhstan, l'Ouganda et la Tunisie à cet égard, notamment l'élaboration de cadres adaptés de classification des prisonniers, et des risques connexes, et d'outils d'évaluation des besoins. Au Mali, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et l'ONUDC ont continué d'épauler la mise en place d'un plan de route visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent et la radicalisation terroriste en milieu carcéral.

C. Aide aux victimes de Daech

58. Les victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre, commises par des membres de groupes terroristes, dont Daech, nécessitent une protection et un appui plus solides. En novembre, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Comité des droits de l'enfant ont publié une déclaration conjointe²¹, demandant aux États de se conformer à leurs obligations au regard des conventions internationales applicables et de fournir une aide et une protection globales aux femmes rescapées de violences sexuelles et à leurs enfants.

59. L'ONU a continué d'aider le Gouvernement iraquien à appliquer la loi relative aux rescapées yézidiennes, qui prévoit notamment une aide et des réparations aux personnes qui ont survécu à Daech, et énonce une méthode axée sur les personnes rescapées. La MANUI a continué également d'appuyer la mise en œuvre, par le Gouvernement, du communiqué conjoint sur la prévention des violences sexuelles liées au conflit en Iraq et les mesures prises pour y faire face, qui garantit la prise en compte adéquate des considérations liées aux violences sexuelles dans les travaux du

²⁰ Voir https://www.ohchr.org/Documents/Countries/IQ/UNAMI_Report_Administration_of_Justice_EN.pdf.

²¹ www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27832&LangID=E.

Comité national iraquien de lutte contre le terrorisme. L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes a continué d'appuyer activement les aspects liés aux questions de genre et à l'âge des personnes concernées dans les enquêtes menées sur les crimes commis contre la communauté yézidie, notamment la violence sexuelle liée aux conflits et les actes d'esclavage.

D. Coopération internationale et régionale

60. Les États Membres et les organisations internationales et régionales ont continué de promouvoir le renforcement de la coordination et de la coopération dans la lutte contre le terrorisme. Quelques États Membres ont pris des mesures positives pour surmonter les difficultés opérationnelles, qui ont été compliquées par la pandémie de COVID-19 sur le plan de l'assistance et de la coopération judiciaires, notamment concernant des questions telles que l'extradition, l'enquête et les poursuites.

61. L'ONUSC a favorisé la coopération transfrontières entre l'Algérie, la Libye et la Tunisie en vue de l'ouverture d'enquêtes et de l'engagement de poursuites en cas d'infractions liées au terrorisme. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a continué d'aider la Communauté de développement de l'Afrique australe à examiner et à appliquer une stratégie régionale modifiée de lutte contre le terrorisme, en particulier compte tenu des violences se déroulant dans la province de Cabo Delgado au Mozambique et dans les régions frontalières du Mozambique, de la République démocratique du Congo et de la République-Unie de Tanzanie. En Asie centrale, la Direction exécutive a mené avec les États d'Asie centrale des consultations sur les capacités, dans le cadre de questions ayant trait à la lutte contre le terrorisme, et les entités des Nations Unies ont continué d'aider les États Membres à renforcer la coopération régionale et internationale afin d'empêcher les déplacements des terroristes, notamment des combattants terroristes étrangers, conformément au droit international.

62. En septembre, le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'ONUSC et l'Union interparlementaire ont organisé le premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme afin de répertorier des méthodes efficaces permettant aux parlementaires de contribuer à prévenir et à combattre le terrorisme. Le Sommet a abordé la question de l'aide aux victimes du terrorisme, notamment le projet de dispositions juridiques types, élaborées par le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'ONUSC et l'Union, ainsi que les discours de haine et la prévention de la radicalisation terroriste, ainsi que les problèmes auxquels se heurte la région du Sahel.

E. Gestion des frontières et application de la loi

63. Les entités des Nations Unies ont continué de renforcer les capacités des États Membres visant à détecter et à prévenir les mouvements transfrontières des terroristes, notamment au moyen d'un renforcement de la coopération et de l'échange opérationnel d'informations. En octobre, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont organisé un atelier régional d'experts à l'intention des États d'Asie centrale, visant à accroître la sensibilisation et à renforcer les capacités concernant l'utilisation responsable et l'échange de données biométriques. En décembre, la Direction exécutive a publié une note analytique sur les données biométriques et la lutte contre

le terrorisme²². En octobre, une boîte à outils pour l'établissement de listes de surveillance dans le domaine de la lutte antiterroriste a été lancée par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme à la suite d'une initiative conjointe codirigée par les États-Unis d'Amérique et le Bureau de lutte contre le terrorisme, avec l'appui de la Direction exécutive.

64. Le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes multiorganisations, dirigé par le Bureau de lutte contre le terrorisme, a continué d'aider les États Membres à détecter et à intercepter les menaces liées au terrorisme et à d'autres crimes graves aux points de passage, à l'aide des renseignements préalables concernant les voyageurs et des dossiers passagers, conformément aux résolutions 2178 (2014), 2396 (2017) et 2482 (2019) du Conseil de sécurité, aux normes internationales et aux pratiques recommandées, ainsi qu'aux principes liés aux droits humains et aux lois applicables concernant le droit à la vie privée. Une consultation virtuelle globale, menée en juillet par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme à l'intention de l'Iraq, a débouché sur la mise en place d'un plan de route en vue d'une assistance adaptée. En septembre, dans le cadre du programme, une formation interactive en ligne a été organisée à l'intention de la Mongolie.

65. En septembre, le Bureau de lutte contre le terrorisme a lancé un programme sur les modèles d'évaluation de la menace concernant la sécurité aérienne, afin d'aider les États Membres à élaborer une coordination interinstitutions, d'échanger des informations pertinentes concernant la menace terroriste et d'améliorer les capacités opérationnelles internes, en vue de se conformer aux exigences de la sécurité de l'aviation internationale. En décembre, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a organisé une formation à l'intention de la région de l'Asie centrale, portant sur la frontière terrestre entre l'Afghanistan et le Tadjikistan, ainsi qu'un atelier régional d'experts sur la sécurité maritime de l'Afrique de l'Est.

66. Les entités des Nations Unies ont également continué d'aider les États Membres à examiner les corrélations possibles entre le terrorisme et la criminalité organisée. Par exemple, en octobre, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et l'ONUSC ont tenu un atelier de renforcement des capacités à l'intention de la Mauritanie, qui sera reproduit dans d'autres pays de la région du Sahel. En Asie centrale, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'ONUSC et le Bureau des affaires de désarmement ont collaboré aux consultations concernant le renforcement des capacités des États Membres, en portant l'attention notamment sur les liens inextricables entre le terrorisme, les armes et la criminalité.

67. Au moyen d'activités de renforcement des capacités et de sessions de formation, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et ses partenaires ont fourni un appui constant aux États Membres sur le plan du renforcement de la coopération afin d'empêcher les terroristes d'employer des armes classiques et non classiques et d'élaborer des plans d'intervention et de détection. L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes a accéléré ses enquêtes sur la mise au point et l'emploi d'armes biologiques et chimiques par Daech, notamment l'identification des victimes et des témoins éventuels, au moyen de la collecte d'archives photographiques et médicales comme éléments de preuve.

²² Voir www.un.org/securitycouncil/ctc/news/cted-publishes-analytical-brief-use-biometrics-counter-terrorism#:~:text=in%20counter%2Dterrorism%2CCTED%20publishes%20Analytical%20Brief%20on%20the%20use%20of%20biometrics%20in,%20biometrics%20in%20counter%2Dterrorism.

68. Les entités des Nations Unies ont continué d'intégrer les droits humains à l'appui dans la lutte contre le terrorisme apporté aux États Membres et d'offrir un renforcement des capacités dans le domaine de l'application de la loi. Le Bureau de lutte contre le terrorisme et la MANUI ont engagé des consultations avec l'Iraq à cet égard et le HCDH avec le Ministère mozambicain de la défense.

F. Contre le financement du terrorisme

69. La lutte contre le financement du terrorisme est une priorité fondamentale des États Membres et de l'ONU dans la lutte contre Daech et d'autres groupes terroristes. Au cours d'une réunion conjointe spéciale en novembre du Comité contre le terrorisme et du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés sur l'application de la résolution [2462 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, les participants ont énoncé les méthodes de financement du terrorisme en cours et étudié les liens avec la criminalité transnationale organisée, le détournement des nouvelles technologies et des méthodes de paiement et l'exploitation des ressources naturelles. En décembre, une évaluation thématique concise des lacunes dans le respect des exigences du Conseil de sécurité concernant la lutte contre le financement du terrorisme, préparée par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en consultation avec l'Équipe de surveillance, a été présentée au Bureau de lutte contre le terrorisme par l'intermédiaire du Comité contre le terrorisme, en vue de proposer une assistance technique et un renforcement des capacités ciblés, comme énoncé dans la résolution [2462 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité.

70. L'ONU a continué d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités nationales, à édifier des mécanismes institutionnels et à resserrer la collaboration régionale afin de lutter contre le financement du terrorisme. À cet égard, les entités des Nations Unies ont poursuivi une étroite coopération avec le Groupe d'action financière (GAFI) et les organismes régionaux de type GAFI. Le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme et la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont tenu des réunions bilatérales avec le Président du Groupe d'action financière en décembre afin de renforcer la coopération.

71. L'ONUSC a apporté un appui en matière de renforcement des capacités à l'Indonésie, au Mali, à la Macédoine du Nord, au Sénégal et au Tadjikistan sur le plan des enquêtes financières et a participé à des plans de désorganisation financière avec le Burkina Faso, le Niger et la Somalie. Il a également apporté une assistance sur le plan législatif au Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale et aidé le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire à établir des comités nationaux chargés de geler les avoirs, conformément à la résolution [1373 \(2001\)](#) du Conseil de sécurité.

72. En août, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a organisé un atelier de renforcement des capacités à l'intention de responsables du Bureau du procureur en Iraq, du bureau du renseignement financier, des autorités de réglementation et des organismes chargés de l'application de la loi. En septembre, le Centre et ses partenaires ont organisé un atelier de renforcement des capacités pour épauler la mise en place du plan régional opérationnel du Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe. En octobre, le Centre a organisé, en collaboration avec le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et le service de renseignement financier de l'Égypte, un atelier régional de renforcement des

capacités sur le rôle des services de maintien de l'ordre et des poursuites, dans la lutte contre le financement du terrorisme et les enquêtes s'y rapportant.

73. L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes a élargi le champ de ses enquêtes sur la structure économique de Daech de manière à englober les principaux flux de revenus, tels que le trafic du pétrole et des antiquités, la mainmise sur des secteurs agricoles locaux, l'esclavage et le pillage et la persécution des minorités ethniques et religieuses, dans l'ensemble de l'Iraq. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a élaboré une campagne de communication internationale²³ visant à prévenir et combattre le commerce illicite des biens culturels comme source de financement du terrorisme et à protéger les biens culturels contre les menaces de conflit armé.

G. Contrer l'utilisation des technologies nouvelles à des fins terroristes

74. Il convient de renforcer la coopération internationale multipartites pour combattre, conformément au droit international, l'utilisation à des fins terroristes de nouvelles technologies qui évoluent rapidement, notamment les moyens informatiques et de communication qui peuvent accentuer d'autres menaces telles que l'accès des terroristes à des matières biologiques, chimiques, nucléaires et radiologiques et l'emploi de telles matières.

75. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, en collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'ONUUDC, a fourni une aide et une formation au renforcement des capacités au Bangladesh, au Burkina Faso, à la Malaisie et à la Mongolie concernant l'utilisation des nouvelles technologies dans les enquêtes sur la lutte contre le terrorisme, dans le plein respect des droits humains et de l'état de droit, et la protection d'infrastructures essentielles contre des cyberattaques terroristes. Ces efforts se sont inspirés notamment du guide conjoint du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et d'INTERPOL, préparé à l'intention des agents chargés de l'application de la loi, relatif à l'utilisation de méthodes et d'informations en ligne en libre accès, en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de jugement de crimes terroristes, dont la deuxième édition a été lancée en novembre.

76. En novembre, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et l'Union internationale des télécommunications ont procédé à un exercice international de simulation de cyberattaque et formé plus de 100 participants de 28 États Membres à l'utilisation d'informations en ligne, notamment des opérations de cryptomonnaies, afin de déjouer une attaque terroriste de logiciel rançonneur contre des infrastructures clefs et d'ouvrir une enquête. En décembre, le Centre et l'université arabe Naïf des sciences de la sécurité (Arabie saoudite) a organisé une formation régionale destinée aux États Membres du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest sur la criminalistique numérique concernant les enquêtes sur la cybersécurité et la lutte contre le terrorisme.

77. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et ses partenaires ont également formé plus de 450 responsables d'Iraq, du Kenya et de Malaisie, à la prévention de l'acquisition par des terroristes d'armes classiques ou d'armes biologiques, chimiques et nucléaires de destruction massive. Le Centre a organisé un

²³ Voir <https://fr.unesco.org/news/vrai-prix-lart-lunesco-revele-face-cachee-du-traffic-biens-culturels-campagne-internationale>.

exercice de simulation concernant les moyens de réagir, face à un attentat chimique terroriste, destiné à un réseau d'intervention dans des villes d'Amérique du Nord et d'Europe, et aidé l'Iraq et la Jordanie à préparer des plans d'intervention, ainsi que dans la région de la Corne de l'Afrique, sur le plan du renforcement de la coopération sur la détection de matières nucléaires et la réponse à y apporter.

H. Contrer les discours terroristes et mobiliser les populations pour prévenir et combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme

78. Au cours de la réflexion qui s'est déroulée au sein de la communauté internationale sur les progrès accomplis depuis l'adoption de la résolution [1373 \(2001\)](#) du Conseil de sécurité, il a été souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour juguler la radicalisation et le recrutement terroristes, toutes tendances idéologiques confondues, notamment en engageant les communautés à contrer les discours terroristes et à remédier aux conditions propices à la propagation du terrorisme, dans le cadre d'une approche globale de lutte contre le terrorisme. Daech, ses affiliés et d'autres groupes terroristes ont continué de chercher à exploiter les difficultés socioéconomiques, les griefs et les tensions politiques, qui ont souvent été exacerbées par la pandémie de COVID-19. La surveillance des médias sociaux a permis de recenser une recrudescence des discours de haine, en particulier à la suite de prise de pouvoir par les Taliban en Afghanistan.

79. Les préoccupations relatives à l'exploitation des médias sociaux par les terroristes, notamment les plateformes de jeux, ont été aggravées durant la pandémie. À la suite de la seconde Semaine de la lutte contre le terrorisme à l'ONU, en juin, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, l'UNESCO et l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies ont organisé une session avec des joueurs de jeux vidéo d'Asie visant à stimuler des idées novatrices afin d'empêcher et de combattre l'extrémisme violent conduisant au terrorisme sur les plateformes de jeux. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé en décembre une table-ronde d'experts sur les jeux vidéo et l'extrémisme violent comme prélude à la réunion de haut niveau, qui se tiendra en 2022.

80. En octobre, l'ONU a organisé une Conférence mondiale des ministres de l'éducation sur la lutte contre les discours de haine par l'enseignement, qui a débouché sur des recommandations à l'intention des États Membres à cet égard. Le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide a continué de fournir un appui aux entités des Nations Unies se trouvant sur le terrain en vue de l'élaboration de stratégies adaptées, pour faire échec aux discours de haine, et élaboré une note d'orientation sur de tels propos, fondés sur le genre. L'UNESCO a mené une nouvelle action de sensibilisation et de renforcement des capacités afin de mobiliser l'enseignement au service de la lutte contre les discours de haine au Cameroun, en République démocratique du Congo et au Soudan, tout en continuant de fournir un appui au Burkina Faso, au Mali et au Niger pour empêcher l'extrémisme violent par la voie de la formation des enseignants.

81. En juillet, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, en partenariat avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, a organisé en juillet un webinaire à l'intention des jeunes femmes et hommes en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est, afin de créer un espace interactif intergénérationnel, dirigé par les jeunes, destiné à l'échange d'expériences pour ce qui est de prévenir et de combattre l'extrémisme violent. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'est mobilisé auprès de partenaires pour renforcer l'intégration du soutien en matière de santé mentale et d'aide psychosociale

aux programmes et politiques de consolidation de la paix et de prévention. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a poursuivi ses partenariats avec les parties prenantes régionales et nationales afin de consolider les politiques et processus tenant compte du genre, en intégrant la question des genres et en favorisant la participation des femmes aux processus et mécanismes de prises de décision dans le secteur de la sécurité.

82. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a élaboré une initiative visant à évaluer la corrélation possible entre les risques climatiques et l'extrémisme violent au Tchad. En Iraq, l'UNESCO a continué de restaurer le patrimoine culturel détruit par Daech et de s'attaquer aux normes et aux stéréotypes de genre au moyen de l'éducation, et la MANUI a élaboré une plateforme interactive pour mettre en relief les initiatives locales de discours de paix, menées par les jeunes, visant à renforcer la cohésion sociale et à combattre la propagande de Daech. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a continué d'aider le Gouvernement iraquien à élaborer et à appliquer des plans d'action locaux visant à prévenir l'extrémisme violent conduisant au terrorisme.

IV. Observations

83. Le succès de la lutte antiterroriste contre Daech a gravement affaibli ses hauts cadres et réduit les finances de la structure centrale, tandis que le groupe a également été mis à mal par la rivalité avec Al-Qaïda et d'autres groupes armés non étatiques. Daech et ses affiliés persistent néanmoins et continuent de manifester de l'opportunisme. La menace qu'ils font peser sur la paix et la sécurité internationales demeure forte, voire s'accroît dans certaines régions où ses effets réciproques, venant se conjuguer aux conflits et à la criminalité organisée, compliquent davantage la dynamique en cours. Cela vient rappeler avec force que des interventions, sur le plan de la sécurité, sont nécessaires mais ne suffisent pas pour autant à vaincre Daech et sa stratégie d'implantation solide, qui consiste à se rallier des sympathisants et à assujettir les populations. Toute avancée contre le terrorisme est tributaire des progrès accomplis par rapport à tous les objectifs collectifs : pérenniser la paix, parvenir à un développement équitable, inclusif et durable et garantir les droits humains de chacun. J'ai souligné dans mon rapport intitulé « Notre Programme commun » que le terrorisme était un risque stratégique à la sécurité qui exigeait une coopération multilatérale dans le cadre d'un nouvel agenda pour la paix.

84. La vigilance et la coopération collectives contre Daech demeurent essentielles. La menace qu'il représente, une fois que le monde se relèvera de la pandémie de COVID-19, demeure imprévisible. Entre-temps, les épreuves traversées et les griefs nourris par les personnes pendant la pandémie, ainsi que la propagande extrémiste violente en ligne, contribuent à l'attrait exercé par le groupe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones de conflit. Le commerce illicite continue de fournir aux partisans de Daech des armes légères et de petit calibre et des munitions, tandis que l'évolution rapide des nouvelles technologies donne aux terroristes de nouvelles perspectives en matière d'objectifs ou de tactiques. L'expansion des groupes affiliés à Daech dans certaines régions d'Afrique pourrait avoir des répercussions graves et durables bien au-delà du continent. Les bouleversements en Afghanistan et la situation non réglée d'individus qui ont des liens présumés avec Daech et restent bloqués dans le nord-est de la République arabe syrienne risquent d'accroître la menace à moyen et à long terme. Je demande de nouveau à tous les États concernés qui ne l'ont pas encore fait de faciliter le rapatriement, de leur plein gré, des femmes et des enfants concernés, conformément aux obligations qu'impose aux États le droit international, notamment le principe de non-refoulement et l'intérêt supérieur de l'enfant.

85. Le 11 septembre 2021, le vingtième anniversaire bien sombre des attentats d'Al-Qaida aux États-Unis a été commémoré et un hommage a été rendu aux victimes et aux rescapés. Cela a été l'occasion de dresser le bilan des progrès accomplis et des enseignements tirés pour ce qui est de prévenir et de combattre le terrorisme, dans la foulée de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, notamment face à Daech, né des vestiges d'Al-Qaida en Iraq. Les organisations de la société civile ont demandé des changements véritables pour aider les victimes et pour ancrer la lutte contre le terrorisme dans les droits humains et l'égalité des genres, tout en défendant l'action humanitaire fondée sur des principes. Ces priorités ont été renforcées par l'Assemblée générale dans le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, ainsi que l'impératif de coopérer et de réagir, dans le domaine de l'application de la loi et de la justice pénale, afin d'empêcher les crimes terroristes, et de veiller à demander des comptes aux auteurs de tels actes, conformément au droit international. Si la responsabilité principale de lutter contre le terrorisme, notamment contre Daech, relève des États Membres, l'ONU continuera de soutenir ces derniers, s'ils en font la demande, au moyen de toute une panoplie d'efforts, dont le renforcement intégré des capacités, en tenant compte de la question des genres, fondée sur les droits humains. Je me félicite de la direction et des directives constantes du Conseil de sécurité à cet égard et du renouvellement des mandats de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions.
